

Codex alimentarius – Les principes sur l'analyse des risques

Par Inf'OGM

Publié le 06/03/2002

Un groupe spécial de la Commission du Codex Alimentarius a établi, le 6 mars 2002, à Yokohama (Japon), la version finale des "*Principes sur l'analyse des risques pour les aliments dérivés de la biotechnologie*" [1]. Donnant un cadre à l'évaluation de l'innocuité et des aspects nutritionnels des aliments génétiquement modifiés, ce rapport insiste sur le besoin d'une évaluation au cas par cas avant autorisation de mise sur le marché (AMM). Parallèlement, ces principes recommandent de mettre en place des évaluations post-AMM. Ce suivi des plantes génétiquement modifiées devrait permettre d'assurer la possibilité de retirer du marché toutes celles qui présentent un risque sanitaire identifié pour l'homme. Le Groupe spécial a également adopté des normes précises portant sur l'évaluation de l'innocuité des plantes génétiquement modifiées, par le biais de tests évaluant leur allergénicité. Les derniers travaux du Groupe spécial seront soumis, pour adoption, à la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius en juillet 2003 à Rome.

[1] ftp://ftp.fao.org/codex/ccfbt3/bt02_08e.pdf